

PRÉFET DE LA DROME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE BELLECOMBE-TARENDOL ET LE POËT-SIGILLAT

Par arrêté préfectoral du 8 février 2021, l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en conformité du captage des Sept-Fonts, situé sur la commune de BELLECOMBE-TARENDOL, est prescrite sur les communes de BELLECOMBE-TARENDOL et LE POËT-SIGILLAT.

Ce projet est soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines et d'instauration de périmètres de protection.

Par ailleurs, afin de permettre l'accès au captage en toutes circonstances, une servitude de passage sera établie aux dépens des parcelles 935, 789, 938, 793, 786, 784,781, 778, 775, 958, 772, 955, 951 et 761 section A1 de la commune de BELLECOMBE-TARENDOL.

Ce dossier est présenté par le Département de la Drôme pour le compte de la commune de BELLECOMBE-TARENDOL.

Cette enquête, d'une durée de 21 jours consécutifs, se déroulera du **jeudi 11 mars 2021 au mercredi 31 mars 2021 inclus**.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant l'utilité publique. Ce dossier fera également l'objet d'une autorisation de distribuer de l'eau.

Compte tenu des mesures sanitaires liées au Covid 19, malgré l'absence d'obligation réglementaire, afin de faciliter l'accès au public, pendant la période de l'enquête, le dossier est mis en ligne sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr , et des observations peuvent être formulées en ligne.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, est disponible en mairie de BELLECOMBE-TARENDOL, siège de l'enquête, et en mairie de LE POËT-SIGILLAT, où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées

- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie Le village 26110 BELLECOMBE-TARENDOL , à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- par courriel : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de BELLECOMBE-TARENDOL. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Il est demandé à chaque personne d'envoyer son observation sur un seul des différents modes d'envoi susvisés ; dans tous les cas une seule observation sera prise en compte.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Pour l'ensemble de ces enquêtes, Monsieur Jacques FINETTI, ingénieur diplômé ENSC Strasbourg, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairies :

BELLECOMBE-TARENDOL :- le jeudi 11 mars 2021 de 09h00 à 12h00

- le mercredi 31 mars 2021 de 14h00 à 17h00

LE POËT-SIGILLAT : - le mardi 16 mars 2021 de 09h00 à 12h00.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en préfecture de la Drôme - bureau des enquêtes publiques, en mairies de BELLECOMBE-TARENDOL et de LE POËT-SIGILLAT ainsi que sur le site internet des services de l'état en Drôme (www.drome.gouv.fr).

Dans le cadre du covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies pour cette enquête, sur un document affiché en mairie, à côté de l'avis au public, devront être respectées.